

# L'INFO DU *Lac*

Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Volume 29, No 1

5 février 2020

Publié par la Municipalité  
de Lac-Etchemin et  
distribué gratuitement  
dans tous les foyers situés  
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :  
Maryse Fortier

Collaborateurs :  
Jude Emond  
Jacques Gagnon  
Éric Guenette  
Maryse Fortier  
José Poulin  
Sylvain Poulin  
Carole Provençal  
Laurent Rheault  
Linda St-Hilaire  
Camil Turmel  
et les nombreux  
organismes communautaires

Conception et montage :  
Maryse Fortier  
Artagraph

Correcteurs :  
Maryse Fortier  
Laurent Rheault  
Camil Turmel

Impression :  
Daniel Gagnon,  
courtier en  
imprimerie

## *Sommaire*

Mot du maire	p. 2
Le Conseil vous informe	p. 2 et 3
Mot du directeur général	p. 3 et 4
Services municipaux	p. 4 à 8
Sécurité publique	p. 8, p. 18 à 20
Prévisions budgétaires 2020	p. 9 à 17
Organismes communautaires	p. 20 à 27
Service des loisirs	p. 27 à 30
Agenda communautaire	p. 31

**Date de tombée  
pour la parution du 22 avril 2020 :  
27 mars 2020 à midi**

Bulletin d'informations municipales  
**DE LAC-ETCHEMIN**

# Mot du Maire

## Budget 2020 - Nouveau rôle d'évaluation et compte de taxes stable pour la majorité des propriétaires d'immeubles résidentiels.



Le 17 décembre 2019, notre conseil a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 ainsi qu'au programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022. Le budget total de la municipalité s'élève à 6 378 123 \$, une hausse de 6,3% comparativement à 2019. Par ailleurs, le programme triennal d'immobilisations prévoit des investissements de l'ordre de 2,73 millions en 2020.

Pour une troisième année consécutive nous avons réussi à maintenir un taux de taxe acceptable pour la très grande majorité des secteurs de notre municipalité. L'augmentation moyenne pour 4 secteurs, notamment l'ex-Ville de Lac-Etchemin, l'ex-Paroisse, les riverains du lac Etchemin et du lac Raquette est de 1,25 % pour 91 % de la population.

Pour le secteur de la Station, l'augmentation est de 4,5 %, et ce, considérant une augmentation de 77 \$ par résidence au niveau des taxes de services. De ce montant 73 \$ est associé à la disposition des boues uniquement pour l'année 2020. Pour le secteur du Mont-Original, l'augmentation de 11,9 % est due plus spécifiquement à une hausse moyenne de 18 % du rôle d'évaluation.

En ce qui concerne les principaux projets d'immobilisations en 2020 (investissements totaux prévus : 2 734 165 \$) nous retrouvons les suivants :

- Fourniture de matériaux pour l'entretien routier, travaux de pavage et travaux majeurs sur nos infrastructures tels du rapiéçage, la réfection de

- ponceaux, la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout (1 278 130 \$)
- Achat d'une déneigeuse (375 000 \$)
- Construction d'un entrepôt d'abrasifs (300 000 \$)
- Mise à niveau des infrastructures 1<sup>re</sup> Avenue (terrains de tennis et de balle, parc de planches à roulettes (242 335 \$)
- Achat d'ameublement, de stores, l'identification des locaux, l'installation d'une enseigne et filage de télécommunications pour l'Édifice municipal (85 000 \$)
- Travaux de finition pour la mise en opération de l'aérodrome (60 000 \$)
- Remplacement de portes et de fenêtres dans les 3 garages municipaux, réfection de la dalle du plancher de béton et installation d'une trappe d'huile au garage du 300, rue Industrielle, à des fins d'amélioration énergétique (57 400 \$)

En terminant, je vous rappelle qu'il est toujours possible d'acquitter votre compte de taxes en 6 versements égaux, et ce, aux dates suivantes : 12 février, 23 mars, 4 mai, 15 juin, 8 septembre et 13 octobre 2020. Suite à la décision prise par les membres du conseil en novembre 2019, les contribuables qui auront acquitté en totalité leur compte de taxes au plus tard le 12 février, pourront bénéficier d'un escompte de 2%.

Dans les pages suivantes, vous pourrez prendre connaissance des différentes composantes du budget 2020 y incluant le programme triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022.

Acceptez mes meilleures salutations.

*Camil Turmel*, maire

*Le Conseil...  
vous informe*



à la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide au démarrage/amélioration, au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 3 200 \$.

- D'adopter la version révisée de la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin » et ses orientations quant aux différents moyens mis en œuvre pour son développement économique.

**Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal<sup>1</sup> :**

### À la séance ordinaire du 3 décembre 2019

- D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020.
- DE confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
- D'accorder une aide financière à Institut Adagio 2013 inc., en référence

- DE confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de déclaration relative aux apparentées et aux opérations interentités des membres du Conseil municipal et certains gestionnaires.

- D'accorder de gré à gré à la firme WSP Canada inc., le contrat de service pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage pour abrasifs pour un montant total de 18 900 \$ plus les taxes.

- D'approprier, à même l'excédent accumulé affecté « Fonds vert » de la

municipalité, la somme de 7 000 \$ au fonds général de l'année 2019 pour l'acquisition d'un ponton usagé afin de procéder à la mise à l'eau et l'enlèvement des bouées sur le lac, à la vérification des bandes riveraines et de la réglementation de la protection du lac.

- De présenter une motion de félicitations en faveur de la résidence pour personnes âgées « Le Belvédère du Lac » qui a remporté le prix « Coup de cœur » pour sa participation au tournoi de balle-molle familial de Lac-Etchemin.

#### À la séance ordinaire du 14 janvier 2020

- D'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'ameublement de bureau à l'Édifice municipal pour cinq (5) postes de travail et une table de conférence à EMBLM au montant total de 19 188,40 \$ taxes incluses.
- D'adopter le règlement numéro 196-2019 ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics, d'un camion de déneigement neuf avec équipements connexes et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 375 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.
- D'accorder de gré à gré à la firme WSP Canada inc., le contrat de service pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement de ponceaux dans la route du 14<sup>e</sup> Rang et dans le 14<sup>e</sup> Rang pour un montant total de 16 160 \$ plus les taxes.
- D'appuyer l'Association de protection du lac Etchemin pour la Fête de la pêche qui aura lieu le 6 juin 2020 et de participer financièrement à cette activité en souscrivant un montant de 1 500 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement du lac Etchemin.

Le directeur général secrétaire-trésorier,

*Laurent Rheault* M.A.P., OMA

<sup>1</sup>Cette rubrique constitue un résumé très sommaire des séances ordinaires du Conseil municipal. Pour plus de détails concernant les résolutions adoptées, nous vous invitons à vous référer aux procès-verbaux dans toute leur intégralité qui sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité au <http://www.lac-etchemin.ca/ordres-du-jour-proces-verbaux/>.

*Mat*  
du directeur général



## RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Le 14 décembre 2019, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, les employés et les pompiers municipaux profitaient de la 17<sup>e</sup> soirée « Reconnaissance » tenue au Centre des arts et de la culture de Lac-Etchemin. Lors de cet événement, monsieur le maire Camil Turmel a mentionné, au nom du Conseil municipal, qu'il était heureux de pouvoir offrir aux employés et pompiers municipaux cette activité reconnaissance pour les remercier et les féliciter de leur engagement envers l'organisation municipale formée d'une équipe d'employés dévoués qui ont à cœur d'offrir

de bons services aux citoyennes et citoyens de Lac-Etchemin.

L'activité annuelle visait à souligner les années d'ancienneté de quatre (4) employés municipaux, reconnaître celles de sept (7) pompiers et souligner trois (3) départs à la retraite au sein de notre organisation, à savoir :

#### **Employés (E) et pompiers (P) municipaux :**

##### **5 ans**

Amélie Richard (E)

##### **10 ans**

Sébastien Beaudoin (P)

##### **15 ans**

Michel Ruel (E)

Jude Émond (E)

##### **25 ans**

Steeve Asselin (P)

Dan Jacques (P)

Steeve Pouliot (P)

##### **30 ans**

Linda St-Hilaire (E)

##### **35 ans**

Yves Marcoux (E)

##### **40 ans**

Ghislain Ferland (P)

Denis Ouellet (P)

Sylvain Poulin (P)

L'activité reconnaissance s'est terminée en soulignant le départ de trois (3) employés qui, après respectivement, 16, 39 et 48 années de bons et loyaux services, nous quittaient pour une retraite bien méritée, à savoir :

#### **Retraite (16 ans et 9 mois)**

Léandre Gagnon, mécanicien

#### **Retraite (39 ans et 5 mois)**

Jacqueline Ouellet, technicienne en bureautique

#### **Retraite (48 ans)**

Jérôme Ouellet, lieutenant à la sécurité incendie



Accompagnés du maire et du directeur général, Michel Ruel, opérateur en assainissement des eaux (15 ans), Jude Émond, directeur des loisirs (absent 15 ans), Linda St-Hilaire, secrétaire (30 ans) et Yves Marcoux, contremaître aux travaux publics (35 ans)



Accompagnés du maire, du directeur général et du directeur de la sécurité incendie, Sébastien Beaudoin, pompier (10 ans), Steeve Asselin, lieutenant (25 ans), Steeve Pouliot, directeur adjoint (25 ans) et Dan Jacques, pompier (25 ans)



Accompagnés du maire et du directeur général, Gislain Ferland, lieutenant (40 ans), Denis Ouellet, pompier (40 ans) et Sylvain Poulin, directeur sécurité incendie (40 ans)



Accompagné du maire et du directeur général, Léandre Gagnon, mécanicien (retraite après plus de 16 années de service)



Accompagnée du maire et du directeur général, Jacqueline Ouellet, technicienne en bureau-tique (retraite après plus de 39 années de service)



Accompagné du maire, du directeur général et du directeur de la sécurité incendie, Jérôme Ouellet, lieutenant, (retraite après plus de 48 années de service)

## Services municipaux

# PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES

Vous avez récemment reçu votre compte de taxes municipales. Comme par le passé, vous pouvez l'acquitter en déposant au bureau de la municipalité votre paiement à chacune des échéances ou mieux encore en y déposant (6) chèques encaissables aux dates d'échéance indiquées sur les coupons au bas de votre compte.

Vous pouvez également acquitter ledit compte à l'institution financière de votre choix avec les facilités que celle-ci vous offre.

Nous désirons aussi vous mentionner que **vous avez la possibilité de payer par les systèmes électroniques suivants:**

- AccèsD (téléphone: 1-800-224-7737) ou AccèsD (Internet) disponibles à votre Caisse Populaire (pour effectuer vos paiements de taxes avec Desjardins).
- TELNAT (téléphone: 1-888-835-6281) et Directnat (Internet) disponibles à votre Banque Nationale.

### Nouvelle mesure concernant le paiement de votre compte de taxes

En novembre 2019, les membres du Conseil ont pris la décision de permettre aux contribuables **d'obtenir un escompte de 2% pour celles et ceux qui acquitteront leur compte de taxes annuelles en totalité le ou avant l'échéance de la journée du premier versement de taxes, soit le 12 février 2020 à 16 h.** Nous tenons à préciser qu'il est de la responsabilité des contribuables de tenir compte des délais postaux ainsi que ceux des institutions financières pour les personnes utilisant la façon électronique, et ce, afin de s'assurer que le paiement sera reçu au bureau municipal pour l'échéance.

Prendre note que les comptes de taxes de moins de 300 \$ exigibles en un versement ne sont pas admissibles à cet escompte.

Le calcul de l'escompte ainsi que les paiements seront traités selon la ré-

solution 220-11-2019 adoptée par les membres du Conseil.

Le montant escompté à payer est inscrit au bas de votre compte de taxes, juste au-dessus des coupons avec la mention « Si payé avant le 12 février 2020 ».

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que la **première échéance est fixée au 12 février 2020**, date importante compte tenu que la municipalité met en application LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE. **Les cinq (5) autres échéances sont fixées aux dates suivantes: les 23 mars, 4 mai, 15 juin, 8 septembre et 13 octobre 2020.**

Résumé des principales dispositions régissant le mode de paiement des taxes municipales :

Aux termes de la loi sur la fiscalité municipale et de la réglementation pertinente, si le total des taxes foncières municipales comprises dans un compte de plus de 300 \$, le débiteur a le droit de les payer en plusieurs versements égaux (3 pour la Municipalité de Lac-Etchemin). Le débiteur peut cependant dans tous les cas payer en un seul versement.

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait les versements selon les échéances prescrites. LE SOLDE DEVIENT EXIGIBLE LORSQU'UN VERSEMENT N'EST PAS FAIT À SON ÉCHÉANCE. L'intérêt, le délai de prescription et, le cas échéant, la pénalité applicable aux taxes foncières municipales s'appliquent alors à ce solde.

#### VOYONS CET EXEMPLE :

Un contribuable reçoit un compte de taxes de 1 500 \$, celui-ci se divise en six (6) versements égaux. Le premier versement est dû le 12 février et celui-ci n'effectue pas son paiement à la date prévue; alors c'est tout le compte qui devient exigible (cela veut dire qu'il doit acquitter le compte au complet ou s'il désire payer son compte aux dates prévues, il paiera cependant l'intérêt toujours sur le solde qui lui restera à défrayer et ce jusqu'à l'acquittement total du compte).

La même procédure s'applique s'il ne peut effectuer le paiement du 2<sup>e</sup> versement ou des versements ultérieurs.

#### SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié à l'ancien propriétaire. **Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues par la municipalité. Veuillez aussi noter que la Municipalité de Lac-Etchemin n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire.**

**Si vous n'avez pas reçu votre compte, il est de votre responsabilité de communiquer avec la municipalité et de vous assurer que votre dossier est à jour.**

Si des renseignements supplémentaires vous sont nécessaires, vous pouvez communiquer avec le bureau de la municipalité au 418 625-4521, il nous fera plaisir de bien vous informer.

#### DIVULGATION DES TRANSFERTS D'IMMEUBLES NON-INSCRITS AU REGISTRE FONCIER

Depuis le 18 mars 2016 différentes modifications législatives relatives à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières sont entrées en vigueur, entre autres:

- la mise en place d'un mécanisme de divulgation des transferts d'actions;
- la mise en place d'un mécanisme de divulgation de transfert d'immeubles qui ne sont pas inscrits au bureau de la publicité des droits.

Les citoyens ayant acheté un immeuble (ex. maison mobile sur un terrain en location) non inscrit au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement) doivent maintenant payer des droits sur mutations immobilières.

L'acheteur (cessionnaire) a l'obligation de divulguer à la municipalité, dans les 90 jours suivant la transaction, les renseignements qui y sont liés à l'aide du formulaire Divulgence des transferts d'immeubles non inscrits au registre foncier.

Une fois complété, le formulaire accompagné du document de transfert doit être transmis à munetchemin@sogetel.net ou par la poste au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0.

Notez que Revenu Québec imposera un droit supplétif égal à 150 % du droit de mutation à un cessionnaire (acheteur) qui aura omis de produire l'avis de divulgation à la municipalité.

## Cinq (5) années de service pour M. Éric Guenette



Le 16 mars 2020, M. Éric Guenette, Directeur Services publics Urbanisme et Environnement, cumulera cinq (5) années de service au sein de la Municipalité de Lac-Etchemin.

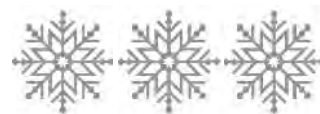
Dans le cadre de la «Politique de reconnaissance à l'intention du personnel de la municipalité», le Conseil municipal est heureux de profiter de l'occasion pour souligner sa reconnaissance et son appréciation envers M.

Guenette, dont la prestation de travail a toujours été empreinte de qualité et ponctuée de loyaux services envers son employeur.

C'est avec une sincère reconnaissance que le Conseil municipal ainsi que ses collègues de travail lui transmettent leurs félicitations, tout en anticipant pouvoir compter encore plusieurs années sur sa belle implication et collaboration au travail.

Le directeur général/secrétaire-trésorier

*Laurent Rheault, M.A.P., OMA*



*Dépôt de la neige dans les  
rues de la municipalité*

Il nous arrive régulièrement de constater que certains citoyens déversent de la neige dans les rues, et ce, de façon importante ou non, soit par l'u-

tilisation de leur souffleur ou soit tout simplement en transbordant de la neige de leur emplacement au côté opposé de la rue.

**Nous vous informons qu'il n'est pas permis de déverser de la neige dans les rues, et ce, en tout temps.** Si vous constatez que quelqu'un dispose de la neige dans la rue, nous vous invitons à faire une plainte écrite à la Sûreté du Québec.

La municipalité a le devoir de dégager et d'entretenir ses rues puisque cela constitue un service essentiel. Les grilles de regards pluviaux, souvent localisées dans les côtés des rues, doivent être fonctionnelles et donc exemptées de neige pour faciliter l'écoulement de l'eau vers les canalisations.

Nous tenons à vous préciser que les dispositions de la loi donnent droit à la municipalité d'utiliser les terrains contigus, et ce, même privés, à des fins de déneigement de rues publiques.

Nous sollicitons donc la bonne collaboration de la population au moment du déneigement de leur propriété afin de porter une attention particulière à cette exigence réglementaire.

Nous tenons à remercier la population pour votre patience et votre compréhension vis-à-vis notre service de déneigement qui effectue un travail exigeant pour bien entretenir les rues de la municipalité, et ce, malgré les conditions climatiques parfois difficiles de nos hivers québécois.

*Éric Guenette*

Directeur Services publics Urbanisme et Environnement



## *Quelques petits trucs pratiques pour la collecte de vos matières résiduelles*

Nous vous rappelons qu'il est important que vous procédiez au **désassemblage des boîtes de carton** avant de les mettre dans votre bac, cela réduit de beaucoup l'espace disponible dans votre bac ainsi que dans notre camion de collecte.

Lorsque vous avez plus d'un bac de la même nature (ordure ou recyclage), commencez à remplir complètement le premier, ensuite l'autre et ainsi de suite au lieu d'en mettre juste un peu dans tous les bacs, cela évite, lors de la collecte, à avoir à soulever tous les bacs lorsque ce n'est pas nécessaire.

Lors de la saison hivernale, **assurez-vous que vos bacs sont accessibles, qu'ils sont bien déneigés, qu'ils ne sont pas situés sur une surface glacée et qu'il n'y ait pas de remblai de neige devant.** De plus, voyez à ce que vos bacs ne nuisent pas lors des travaux de déneigement de nos rues.

N'oubliez pas de **laisser un espace minimal d'environ 45 cm (18 po) entre chaque bac** afin que nous puissions prendre le bac sans difficulté.

Si vous avez à déplacer vos bacs pour des opérations de déneigement, veuillez les replacer à l'endroit de la collecte lorsque vous avez terminé.

**Un bac inaccessible ne sera pas ramassé.** Advenant que certains endroits soient difficiles d'accès en raison de la météo, il se peut que l'on ne procède pas à la collecte la journée prévue; nous repasserons dès que la situation sera plus propice.

**Ne laissez pas de matière à l'extérieur du bac.** Si exceptionnellement vous avez une trop grande quantité de matière pour vos bacs, veuillez téléphoner à nos bureaux pour prendre arrangement sur la façon d'en disposer.

**Propriétaires de commerces, informez tout votre personnel à cet effet afin de s'assurer que tous puissent mettre les efforts nécessaires.**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Merci à l'avance de votre bonne collaboration.

*Éric Guenette*

Directeur Services publics Urbanisme et Environnement

## *Disposition des cendres dans les ordures*



Il est arrivé dans le passé que des gens aient déposé des cendres chaudes dans l'un de nos bacs de plastique. Les cendres ont fait fondre le bac, et ce dernier n'a pu être récupéré, sans compter le risque d'incendie.

Notre règlement de prévention des incendies prévoit :

### **ARTICLE 14 - DISPOSITION DES CENDRES**

**14.1.** Il est prohibé de disposer ou d'entreposer des cendres sur un plancher combustible ou à moins d'un mètre d'une cloison, d'un mur ou d'une clôture combustible, ni dans un récipient fait de matériaux inflammables tels le plastique et ses dérivés.

**14.2.** L'entreposage devra être fait pour une période de temps suffisante afin que le contenu du récipient métallique soit complètement refroidi et rendu hors de danger.

**14.3.** Il est strictement interdit de disposer des cendres provenant d'un appareil de chauffage à combustible solide sans s'être assuré au préalable que celles-ci ne représentent plus aucun danger d'incendie lors de la disposition finale. Le mieux est de laisser refroidir plus de 72 heures avant de disposer de vos cendres. Par la suite, mettez-les dans un sac de plastique et si ce dernier reste intact, vous pourrez alors le disposer dans les déchets.

Nous tenons à vous préciser que vous êtes passible d'amende si vous disposez de cendres chaudes dans un bac.

Il y a d'autres façons de s'en départir, le saviez-vous? Des cendres peuvent vous servir d'abrasif l'hiver sur la glace. Vous pouvez aussi venir porter vos cendres à notre écocentre à son ouverture au printemps.

Merci de votre collaboration!

*Éric Guenette*

Directeur Services publics Urbanisme et Environnement

## OÙ FAUT-IL PLACER LA *boîte aux lettres* DANS LES SECTEURS RURAUX?



La Municipalité de Lac-Etchemin désire informer les citoyens qui résident dans les secteurs ruraux que les boîtes aux lettres qui sont localisées dans l'emprise des routes de la municipalité sont **TOLÉRÉES**, et ce, **dans la mesure où elles sont installées selon les normes de la Société canadienne des postes. De plus, un officier local des postes peut vous aider à trouver un emplacement approprié (dépliant disponible au bureau de la municipalité).**

**Enfin, la résolution numéro 084-04-2011 explique bien que la municipalité ne pourra être tenue responsable des bris causés lors de l'entretien des routes (ex : par la projection de neige lors des opérations de déneigement, de déglacage, etc...),** sauf si les dommages ont été occasionnés par de mauvaises manœuvres de notre personnel et reconnues après une enquête du comité d'assurance de la municipalité, suite à une plainte écrite selon les exigences de la Loi sur les cités et villes de la part d'un contribuable de la municipalité.

## *Votre toilette n'est pas une poubelle*

Même si nous savons que les toilettes ne devraient servir qu'à une chose : faire ses besoins, il n'en demeure pas moins que plusieurs utilisent encore la toilette comme une poubelle ce qui n'est vraiment pas une solution responsable.

**Voici quelques inconvénients que cette attitude peut engendrer:**

- 1- Gaspillage d'eau inutile
- 2- Peut briser ou boucher vos installations sanitaires \$\$\$
- 3- Peut nuire au traitement municipal, ce qui engendre des frais supplémentaires (compte taxes)
- 4- Rejet de produits toxiques à la sortie du traitement
- 5- Bouche les pompes aux stations de pompage de la municipalité



**Voici quelques articles à ne pas jeter à la toilette :**

- |                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| 1- cheveux      | 5- lingettes           |
| 2- condoms      | 6- médicaments         |
| 3- couches      | 7- peinture et solvant |
| 4- cure-oreille | 8- protection féminine |



Finalement, le rejet de produit toxique comme huile, peinture ou des médicaments dans les toilettes est **TOTALEMENT INTERDIT PAR LA LOI**, car ceux-ci risquent de contaminer l'eau et de se retrouver dans l'environnement, causant du tort à la faune et à la flore aquatique.

**CHANGEONS NOS HABITUDES!!!**

Citation de Winston Churchill : Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge.

*Éric Guenette*

Directeur Services publics Urbanisme et Environnement

## LES CHATS ERRANTS, une problématique qui nécessite la CONTRIBUTION DE TOUS!

La Municipalité de Lac-Etchemin est confrontée annuellement à un certain nombre d'appels concernant des chats errants se baladant dans les rues de notre municipalité. Aux propriétaires de ces petits félins, nous vous rappelons que vous devez garder votre animal chez vous.

Pour éviter que le nombre de chats augmente chaque année, il est important de faire stériliser votre chat. La prolifération des chats se fait à une vitesse folle : un couple de chats engendre jusqu'à plus de 20 000 chats en moins de 4 ans.



### Notre réglementation

Sachez que, selon le règlement 149-2015 de la municipalité, vous ne pouvez posséder plus de 2 animaux adultes de la même espèce (chien, chat, autre) dans votre demeure. Si votre animal a des petits, vous devez vous en départir dès qu'ils ont l'âge de 3 mois. Si vous décidez de garder un re-jeton, faites-le stériliser avant qu'il ait atteint sa maturité.

N'oubliez pas que vous êtes en tout temps responsable de votre animal. Ne le laissez pas errer sans surveillance. Tout animal en dehors de son terrain se doit d'être transporté en laisse ou en cage. Ne le laissez pas se lamenter ou hurler au point qu'il puisse déranger le voisinage. Le règlement de nuisance prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 200 \$ au propriétaire d'un animal qui contrevient au règlement.

### Vous pensez à adopter un chat...

Vous pensez à adopter un chat, pensez aussi à la responsabilité que vous avez de le protéger et d'en prendre soin. Pour ce faire, commencez par le faire enregistrer et stériliser... Pensez à recueillir un chat dans un refuge, tel que la SPA. Ainsi, vous lui sauvez la vie et en plus ce dernier sera déjà vermifugé et stérilisé. N'oubliez pas de l'identifier à l'aide d'une médaille, cela pourrait lui sauver la vie!

### Je dois me départir d'un animal. Quoi faire?

L'idéal est de tenter de lui trouver une nouvelle famille par vous-même. En effet, il est beaucoup moins stressant pour un animal de passer d'un milieu familial à un autre que de se retrouver soudainement dans un refuge. De plus, comme vous connaissez bien votre animal, vous serez en mesure de lui trouver une famille qui saura répondre adéquatement à ses besoins. Ne laissez pas votre animal à l'abandon, celui-ci risque de ne pas survivre et vous générez des problèmes aux gens du secteur. Soyez responsable, si vous n'avez pas été en mesure de trouver une famille, apportez-le dans un refuge ou faites-le euthanasier.

### J'ai trouvé un animal errant ou j'ai perdu mon animal, quoi faire?

Si vous voyez un animal errant et que vous ne le connaissez pas après avoir vérifié auprès de vos voisins et qu'ils ne le connaissent pas, signalez-le à nos bureaux; nous tenterons de retrouver son propriétaire. Un animal possédant une médaille ou une micropuce sera plus facile à retracer. Si son propriétaire n'est pas retrouvé dans les 72 heures, celui sera donné en adoption ou envoyé dans un refuge. Il en va de même si vous perdez votre animal, signalez-le à nos bureaux le plus rapidement possible, peut-être que quelqu'un nous l'a déjà signifié.

ensevelissent délibérément les bornes incendie. Advenant un incendie, ce sont de précieuses minutes que les pompiers vont perdre s'ils sont obligés de déneiger la borne incendie avant de pouvoir l'utiliser. C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas déposer ou souffler de neige sur celles-ci.

Nous portons à votre attention que l'article 10 du Règlement numéro 97-2009 concernant la prévention des incendies édicte ce qui suit :

**10.1. Les bornes d'incendie doivent être accessibles en tout temps au personnel du service de sécurité incendie. Un espace libre à partir du niveau du sol et un dégagement d'un rayon de 1 mètre des bornes d'incendie doit être maintenu pour ne pas nuire à l'utilisation de ces bornes.**

**10.2 Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace dans un rayon de 1 mètre autour ou près d'une borne incendie.**

Toute personne qui contrevient à l'un des articles ci-haut, mentionne, s'expose aux amendes suivantes :

### ARTICLE 30 INFRACTION ET AMENDES

30.1. Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible en outre des frais, d'une amende minimale de trois cent dollars (300 \$) et maximale de deux mille dollars (2 000 \$). Lorsque le défendeur est une personne morale, l'amende minimale est de six cents dollars (600 \$) et maximale de quatre mille dollars (4 000 \$).

Si l'infraction est continue, elle constitue pour chaque jour une infraction distincte et une amende peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

30.2. En cas de récidive dans les deux ans de la déclaration de culpabilité du défendeur pour une infraction à la même disposition pour laquelle il a déjà été condamné, l'amende est fixée au double de celles mentionnées à l'article 30.1

30.3. Les dispositions du présent règlement ne restreignent pas l'application des dispositions de toute autre loi fédérale ou provinciale.

Si certains citoyens peu soucieux ensevelissent les bornes incendie, nous constatons que certains autres se font un devoir de déneiger régulièrement la borne incendie qui se trouve sur leur terrain ou à proximité. Merci à vous et nous encourageons tous les citoyens qui disposent d'une borne incendie sur leur terrain de faire de même, car cela ne prend que quelques minutes de votre temps et nous aide grandement à rendre notre municipalité la plus sécuritaire possible.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie.

*Sylvain Poulin* Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie  
Municipalité de Lac-Etchemin / Saint-Luc  
418 625-4521 ou 418 625-3434 caserne incendie  
munetchemin.incendie@sogetel.net

## Sécurité publique



### Dépôt de neige sur les bornes incendie

Les équipes de déneigement de la municipalité s'affairent tout au long de l'hiver à entretenir les bornes d'incendie afin de permettre au service d'incendie d'y avoir accès rapidement. Nous constatons parfois que des gens



# Prévisions budgétaires 2020



## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES adoptées par le règlement numéro 194-2019

### REVENUS

	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Écart (%)
<b>TAXES</b>			
	2 838 949 \$	2 887 840 \$	1.7%
	832 616 \$	880 541 \$	5.8%
79%	1 081 592 \$	1 170 138 \$	8.2%
	23 000 \$	23 000 \$	0.0%
	124 233 \$	137 928 \$	11.0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 900 390 \$</b>	<b>5 099 447 \$</b>	<b>4.1%</b>
<b>PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES</b>			
	279 352 \$	273 667 \$	-2.0%
5%	1 080 \$	1 174 \$	8.7%
	9 842 \$	8 527 \$	-13.4%
	4 336 \$	4 857 \$	12.0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>294 610 \$</b>	<b>288 225 \$</b>	<b>-2.2%</b>
<b>TRANSFERTS</b>			
	12 560 \$	47 440 \$	277.7%
6%	324 003 \$	358 660 \$	10.7%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>336 563 \$</b>	<b>406 100 \$</b>	<b>20.7%</b>
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>			
	68 690 \$	69 686 \$	1.4%
2%	1 150 \$	1 200 \$	4.3%
	33 269 \$	56 030 \$	68.4%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>103 109 \$</b>	<b>126 916 \$</b>	<b>23.1%</b>
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>			
	17 135 \$	28 374 \$	65.6%
	2 554 \$	2 796 \$	9.5%
	800 \$	1 710 \$	113.8%
4%	16 487 \$	20 541 \$	24.6%
	3 000 \$	3 000 \$	0.0%
	183 859 \$	173 064 \$	-5.9%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>223 835 \$</b>	<b>229 485 \$</b>	<b>2.5%</b>
2%	101 700 \$	120 000 \$	18.0%
0%	11 450 \$	9 950 \$	-13.1%
1%	22 524 \$	42 000 \$	86.5%
1%	8 548 \$	56 000 \$	555.1%
<b>100% TOTAL DES REVENUS</b>	<b>6 002 729 \$</b>	<b>6 378 123 \$</b>	<b>6.3%</b>



**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**  
**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
*adoptées par le règlement numéro 194-2019*

## CHARGES

		Prévisions 2019	Prévisions 2020	Écart (%)
	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
	Conseil	92 812 \$	98 576 \$	6.2%
	Application de la loi	500 \$	500 \$	0.0%
	Gestion financière et administrative	505 670 \$	516 267 \$	2.1%
15%	Grefe et élections	50 504 \$	50 898 \$	0.8%
	Évaluation	128 694 \$	145 092 \$	12.7%
	Santé et sécurité au travail	6 080 \$	5 350 \$	-12.0%
	Autres	129 237 \$	148 549 \$	14.9%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>913 497 \$</b>	<b>965 232 \$</b>	<b>5.7%</b>
	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
	Police	447 700 \$	435 536 \$	-2.7%
14%	Sécurité incendie	395 188 \$	384 932 \$	-2.6%
	Sécurité civile	22 240 \$	37 655 \$	69.3%
	Brigade scolaire et autres	10 331 \$	10 421 \$	0.9%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>875 459 \$</b>	<b>868 544 \$</b>	<b>-0.8%</b>
	<b>TRANSPORT</b>			
	Voirie municipale	839 065 \$	832 062 \$	-0.8%
	Enlèvement de la neige	535 844 \$	645 114 \$	20.4%
	Éclairage des rues	58 030 \$	36 030 \$	-37.9%
24%	Circulation et stationnement	35 616 \$	14 854 \$	-58.3%
	Transport en commun	7 732 \$	7 733 \$	0.0%
	Transport aérien	4 343 \$	65 119 \$	1399.4%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 480 630 \$</b>	<b>1 600 912 \$</b>	<b>8.1%</b>
	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
	Approvisionnement et traitement de l'eau	324 516 \$	331 796 \$	2.2%
	Réseaux distribution de l'eau potable	354 652 \$	348 673 \$	-1.7%
	Traitement des eaux usées	281 661 \$	310 036 \$	10.1%
	Réseaux d'égouts	198 031 \$	178 254 \$	-10.0%
	Collecte, transport et élimination des déchets	356 571 \$	396 266 \$	11.1%
28%	Collecte et transport des matières recyclables	111 359 \$	124 847 \$	12.1%
	Plan de gestion	12 560 \$	13 401 \$	6.7%
	Cours d'eau	28 301 \$	30 662 \$	8.3%
	Protection de l'environnement	16 811 \$	22 529 \$	34.0%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 684 462 \$</b>	<b>1 756 464 \$</b>	<b>4.3%</b>
	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
	Logement social	18 120 \$	16 950 \$	-6.5%
1%	Politique familiale	20 282 \$	17 256 \$	-14.9%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>38 402 \$</b>	<b>34 206 \$</b>	<b>-10.9%</b>
	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
	Aménagement, urbanisme et zonage	165 344 \$	155 747 \$	-5.8%
	Industries et commerces	346 350 \$	367 317 \$	6.1%
10%	Tourisme	88 018 \$	86 101 \$	-2.2%
	Autres (aménagement)	25 559 \$	27 299 \$	6.8%
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>625 271 \$</b>	<b>636 464 \$</b>	<b>1.8%</b>

	<i>Prévisions 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Écart (%)</i>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Centre communautaire (chalet Mont-Original)	50 132 \$	50 768 \$	1.3%
Patinoire intérieure et extérieure	462 772 \$	435 859 \$	-5.8%
Piscine, plage et ports de plaisance	2 978 \$	3 798 \$	27.5%
Parcs, camp de jour, balle molle, planches à roulettes, soccer, tennis et bande cyclc	153 351 \$	159 698 \$	4.1%
Animation loisirs et sports	9 205 \$	16 939 \$	84.0%
16% Autres (administration loisirs)	132 133 \$	126 397 \$	-4.3%
Centre communautaire (Centre des arts et de la culture)	81 273 \$	89 535 \$	10.2%
Bibliothèque	74 001 \$	84 453 \$	14.1%
Autres (administration activités culturelles)	53 333 \$	65 854 \$	23.5%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 019 178 \$</b>	<b>1 033 301 \$</b>	<b>1.4%</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
2% Intérêts	118 386 \$	132 256 \$	11.7%
Autres frais	300 \$	6 682 \$	2127.3%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>118 686 \$</b>	<b>138 938 \$</b>	<b>17.1%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 755 585 \$</b>	<b>7 034 061 \$</b>	<b>4.1%</b>

## CONCILIATION À DES FINS FISCALES

	<i>Prévisions 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Écart (%)</i>
-23% <b>AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS</b>	-1 417 735 \$	-1 490 013 \$	5.1%
0% <b>PRÊTS, PLACEMENTS LT ET PARTICIPATIONS</b>	0 \$	-5 000 \$	0.0%
7% <b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME</b>	380 300 \$	427 827 \$	12.5%
<b>AFFECTATIONS</b>			
Activités d'investissement	258 609 \$	369 843 \$	43.0%
6% Excédent de fonctionnement non affecté	-100 000 \$	-106 250 \$	6.3%
Excédent de fonctionnement affecté	-15 225 \$	-6 269 \$	-58.8%
Réserves financières et fonds réservés	141 195 \$	153 924 \$	9.0%
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>284 579 \$</b>	<b>411 248 \$</b>	<b>44.5%</b>
<b>100% TOTAL DES CHARGES ET DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>6 002 729 \$</b>	<b>6 378 123 \$</b>	<b>6.3%</b>



Lac-Etchemin

## Prévisions budgétaires 2020

Variation par rapport aux  
prévisions de 2019

<b>Charges totales</b>	7 034 061 \$	4.1%
Charges financées par des programmes d'aide financière ou d'autres sources de revenus n'affectant pas la taxation foncière	203 600 \$	3.0%
Sous-total		1.1%
Charges dont la municipalité n'a aucun contrôle sur les variations	86 700 \$	1.3%
Balance des charges totales	6 743 761 \$	-0.2%
<b>Revenus totaux</b>	6 378 123 \$	6.3%

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

## Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation

Détail des projets	Entretien	Immo	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation						
			2020	Mode de financement	2021	2022	TOTAL		
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>									
Achat d'ameublement, de stores, d'identification des locaux, installation d'une enseigne et de filage de télécommunications pour l'édifice municipal	x	x	85 500 \$	1 = 55 500 \$ 2 = 30 000 \$					85 500 \$
<b>SOUS-TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			<b>85 500 \$</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>			<b>85 500 \$</b>
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>									
Aménagement point d'eau 12 <sup>e</sup> Rang	x		5 000 \$	1					5 000 \$
Appareil photo numérique					1 000 \$				1 000 \$
Remplacement de bottes de combat					1 840 \$	1 380 \$			3 220 \$
Remplacement du bateau zodiac						13 000 \$			13 000 \$
Remplacement du couteau hydraulique pour désincarcération						7 620 \$			7 620 \$
Remplacement gyrophare du camion GMC					2 300 \$				2 300 \$
Réparation de la peinture et remplacement des bandes réfléchissantes du camion GMC	x		2 500 \$	1 et 7					2 500 \$
Réparation du stationnement en avant des portes de la caserne					1 300 \$				1 300 \$
Tenues de combat et accessoires (2)	x		5 000 \$	1 et 7	5 000 \$				10 000 \$
<b>SOUS-TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			<b>12 500 \$</b>		<b>11 440 \$</b>	<b>22 000 \$</b>			<b>45 940 \$</b>
<b>TRANSPORT</b>									
Achat d'une déneigeuse		x	375 000 \$	6					375 000 \$
Achat d'un nouveau camion 4x4						37 000 \$			37 000 \$
Achat d'une nouvelle rétrocaveuse					150 000 \$				150 000 \$
Aménagement d'un nouveau site d'entreposage dans la rue Industrielle					20 000 \$				20 000 \$
Calcium pour les rangs de gravier	x		44 000 \$	1	44 900 \$	45 800 \$			134 700 \$
Entrepôt d'abrasifs		x	300 000 \$	1 = 18 000 \$ 2 = 87 000 \$ 9 = 195 000 \$					300 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS							
Détail des projets	Entretien	Immo	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation				
			2020	Mode de financement	2021	2022	TOTAL
Entrepôt d'abrasifs		x	300 000 \$	1 = 18 000 \$ 2 = 87 000 \$ 9 = 195 000 \$			300 000 \$
Fauchage des fossés	x		14 350 \$	1	14 650 \$	14 950 \$	43 950 \$
Fermeture d'une partie du fossé de la route du Sanctuaire (entre la rue Lemieux et le 10 <sup>e</sup> Rang) (pavage prévu en 2021)	x		11 000 \$	1	9 000 \$		20 000 \$
Fermeture d'une partie du fossé de la route du Sanctuaire (entre le 10 <sup>e</sup> et le 12 <sup>e</sup> Rang)					52 000 \$		52 000 \$
Installation d'une glissière dans le 14 <sup>e</sup> Rang					7 000 \$		7 000 \$
Lignage des rues et des rangs	x		5 400 \$	1	23 900 \$	5 600 \$	34 900 \$
Luminaire (2)		x	2 400 \$	1	2 400 \$	2 400 \$	7 200 \$
Pavage dans les rangs (1 200 tn)		x	140 400 \$	1 = 126 900 \$ 8 = 13 500 \$	147 000 \$	155 000 \$	442 400 \$
Pavage dans les rues		x	37 000 \$	1	56 000 \$	90 295 \$	183 295 \$
Pavage dans l'avenue du Ruisseau phase #3						115 000 \$	115 000 \$
Pavage du stationnement du garage de la 1 <sup>re</sup> Avenue suite au déménagement du parc de planches à roulettes						120 000 \$	120 000 \$
Peinture et traitement antirouille du camion Chevrolet 2008	x		2 500 \$	1			2 500 \$
Peinture et traitement antirouille du camion GMC 2014	x		1 500 \$	1			1 500 \$
Rapiéçage des rues (70 tonnes)	x		17 780 \$	1	18 300 \$	18 850 \$	54 930 \$
Réfection de l'impasse Bellerive (pavage et pose de bordures)					30 000 \$		30 000 \$
Réfection de la rue Deblois (phase #1 - infrastructures)					46 000 \$		46 000 \$
Réfection de la rue Deblois (phase #2 - pavage)						30 000 \$	30 000 \$
Réfection de la rue Gourde (réparation de la conduite pluviale, pavage et pose de bordures)		x	62 000 \$	1			62 000 \$
Réfection de la rue Industrielle (pavage et pose de bordures)					200 000 \$		200 000 \$
Réfection de la rue Ouellet entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> Avenue (pavage et pose de bordures)						70 000 \$	70 000 \$
Réfection de la rue Poulin entre la route 277 et la 2 <sup>e</sup> Avenue (pavage et pose de bordures)					91 000 \$		91 000 \$
Réfection du stationnement face aux portes de garage du 300, rue Industrielle (phases #1 et #2)					22 000 \$	22 000 \$	44 000 \$
Réfection et pavage d'un tronçon de 100 m dans le 12 <sup>e</sup> Rang (partie pavée)		x	45 000 \$	8			45 000 \$
Réfection et pavage d'un tronçon supplémentaire de 125 m dans le 12 <sup>e</sup> Rang (partie pavée)					45 000 \$		45 000 \$
Réfection et pavage d'un tronçon de 2 km dans le 12 <sup>e</sup> Rang (partie non pavée)					1 300 000 \$ (conditionnel à l'obtention d'une aide financière gouvernementale)		1 300 000 \$
Remplacement d'un ponceau dans la route du 14 <sup>e</sup> Rang (suite aux pluies abondantes de novembre)		x	150 000 \$	1 = 52 000 \$ 12 = 98 000 \$			150 000 \$
Remplacement d'un ponceau dans la route du Golf					100 000 \$		100 000 \$
Remplacement d'un ponceau dans le 14 <sup>e</sup> Rang (face au numéro civique 145) (suite aux pluies abondantes de novembre)		x	10 000 \$	1 = 3 800 \$ 12 = 6 200 \$			10 000 \$
Remplacement d'un ponceau dans le 14 <sup>e</sup> Rang (face au numéro civique 115)					100 000 \$		100 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS							
Détail des projets	Entretien	Immo	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation				
			2020	Mode de financement	2021	2022	TOTAL
Remplacement de ponceaux (2) dans la route du Sanctuaire et pavage d'un tronçon de 3 km		x	698 000 \$	5 = 698 000 \$			698 000 \$
Remplacement de portes et de fenêtres dans les 3 garages municipaux et réfection de la dalle du plancher de béton et installation d'une trappe d'huile au garage du 300, rue Industrielle à des fins d'amélioration énergétique	x		57 400 \$	10			57 400 \$
Renforcement des rangs (gravier)	x		40 800 \$	1	42 000 \$	43 300 \$	126 100 \$
Scellement de fissures dans les rues					10 000 \$	11 000 \$	21 000 \$
Tracteur à gazon					5 500 \$		5 500 \$
Travaux de finition pour la mise en opération de l'aérodrome	x		60 000 \$	1 = 18 000 \$ 13 = 42 000 \$			60 000 \$
Travaux de réparation et mise aux normes du garage de la 1 <sup>re</sup> Avenue					7 000 \$		7 000 \$
<b>SOUS-TOTAL TRANSPORT</b>			<b>2 074 530 \$</b>		<b>2 543 650 \$</b>	<b>781 195 \$</b>	<b>5 399 375 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>							
Achat d'un échantionneur supplémentaire pour le traitement des eaux usées	x		4 700 \$	1			4 700 \$
Dégrilleur portatif pour les étangs		x	50 000 \$	10			50 000 \$
Disposition des boues des étangs secteur de l'ex-ville	x		5 000 \$	1			5 000 \$
Disposition des boues des étangs secteur de la Station	x		30 000 \$	1 = 8 400 \$ et MRC des Etchemins = 21 600 \$			30 000 \$
Honoraires professionnels pour l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de l'ex-ville	x		22 000 \$	1 = 11 000 \$ 15 = 11 000 \$			22 000 \$
Honoraires professionnels pour les sédiments de la conduite du ruisseau Mailhot					8 000 \$		8 000 \$
Inspection et nettoyage de conduites d'égout					30 000 \$		30 000 \$
Installation d'une enseigne à l'usine de filtration					2 000 \$		2 000 \$
Réfection de la conduite d'égout servitude sur la 2 <sup>e</sup> Avenue (en partie)		x	90 000 \$	1 = 18 000 \$ 11 = 72 000 \$			90 000 \$
Réfection de la conduite de refoulement aux étangs d'épuration du secteur de l'ex-ville		x	80 000 \$	1 = 16 000 \$ 11 = 64 000 \$			80 000 \$
Réfection de la rue Bernard (réparation des conduites, pavage et pose des bordures)						310 000 \$	310 000 \$
Réfection de la rue Pouliot (réparation des conduites, pavage et pose des bordures)					304 000 \$		304 000 \$
Réparation du bâtiment des étangs à l'épuration secteur de la Station (fondation et toiture)					1 500 \$		1 500 \$
<b>SOUS-TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU</b>			<b>281 700 \$</b>		<b>345 500 \$</b>	<b>310 000 \$</b>	<b>937 200 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>							
Système d'arrosage et de nettoyage mobile		x	10 000 \$	2			10 000 \$
<b>SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			<b>10 000 \$</b>		<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>							
<b>Aréna</b>							
Aménagement d'une place de jeux pour les enfants						20 000 \$	20 000 \$
Asphalte de la partie avant - phases #2 et #3					40 000 \$	75 000 \$	115 000 \$
Changement du panneau de contrôle du système incendie					2 725 \$		2 725 \$
Changement du système de tour d'eau						100 000 \$	100 000 \$
Coupe-bordure électrique						7 600 \$	7 600 \$
Fourniture et installation de verres trempés dans les gradins						12 000 \$	12 000 \$
Génératrice pour la porte de la resurfaçeuse					700 \$		700 \$
Liaison du local du restaurant au système d'alarme incendie central					1 800 \$		1 800 \$
Lumières et fils sur la scène						4 000 \$	4 000 \$
Machine à aiguiser les patins						5 540 \$	5 540 \$
Machine à glace						2 000 \$	2 000 \$
Mobilier pour le bar à la salle au 2 <sup>e</sup> étage					1 640 \$		1 640 \$
Paravents lors de spectacles ou activités						1 000 \$	1 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS							
Détail des projets	Entretien	Immo	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation				
			2020	Mode de financement	2021	2022	TOTAL
Projecteur commercial						8 000 \$	8 000 \$
Remplacement de la resurfaçeuse						165 000 \$	165 000 \$
Système d'éclairage pour spectacles						5 000 \$	5 000 \$
Système de surveillance par caméra					7 200 \$		7 200 \$
<b>Chalet du Mont-Orignal</b>							
Travaux d'entretien du bâtiment et de la toiture	x		17 600 \$	1			17 600 \$
<b>Centre des arts et de la culture</b>							
Agrandissement du stationnement					8 000 \$		8 000 \$
Changement de la céramique du plancher au sous-sol (cuisinette)					1 000 \$		1 000 \$
Écran électrique (côté droit de la scène)						2 000 \$	2 000 \$
Ensemble de caisses de son					6 500 \$		6 500 \$
Panneau lumineux électronique					30 000 \$		30 000 \$
Piano à queue usagé						10 000 \$	10 000 \$
Projecteur pour fond de scène et écran						12 000 \$	12 000 \$
Rail et rideaux de scène					15 000 \$		15 000 \$
Réfection du palier extérieur avant	x		10 000 \$	1			10 000 \$
Système d'éclairage de la scène - phase #2						17 000 \$	17 000 \$
<b>Parcs, terrain de balle et terrains de tennis</b>							
Honoraires pour la confection d'un plan d'aménagement pour le parc des Générations					10 000 \$		10 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS							
Détail des projets	Entretien	Immo	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation				
			2020	Mode de financement	2021	2022	TOTAL
Mise à niveau des infrastructures 1 <sup>re</sup> Avenue		x	242 335 \$	2 = 109 516 \$ 14 = 104 819 \$ 16 = 13 000 \$ OBNL = 15 000 \$			242 335 \$
Motoculteur, rotoculteur et herse rotative pour le terrain de balle					10 500 \$		10 500 \$
Rénovation du bâtiment au terrain de pétanque					4 000 \$		4 000 \$
Tableau de pointage au terrain de balle						15 000 \$	15 000 \$
<b>SOUS-TOTAL LOISIRS ET CULTURE</b>			<b>269 935 \$</b>		<b>139 065 \$</b>	<b>461 140 \$</b>	<b>870 140 \$</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 734 165 \$</b>		<b>3 039 655 \$</b>	<b>1 574 335 \$</b>	<b>7 348 155 \$</b>

Mode de financement :

- Fonds général
- Fonds de roulement
- Excédent acc. affecté fonds vert
- Excédent acc. non-affecté
- Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)
- Règlement d'emprunt
- Entente délégitation de pouvoir du service incendie avec la Municipalité de Saint-Luc
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA
- Programme Infrastructures Québec-Municipalités (RÉCIM)
- Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
- Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)
- Aide financière sécurité civile
- Contribution Plan de relance - MRC des Etchemins
- Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR)
- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- Politique de soutien aux projets structurants de la MRC des Etchemins





Lac-Etchemin

## Calcul taxes municipales

Taux foncier 2019 : 0.935 \$ /100  
 Taux foncier 2020 : 0.897 \$/100  
 Écart de -0.038 \$/100 -4%

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (SECTEUR EX-VILLE DE LAC-ETCHEMIN)					Représentation sectorielle	
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020	
	2019	2020				
Taux base 2019	144 525 \$		0.723 \$	1 044.92 \$	± 45%	
Taux base 2020		150 306 \$	0.687 \$			1 032.60 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	144 525 \$		0.108 \$	156.09 \$		
Taux Sûreté du Québec 2020		150 306 \$	0.098 \$			147.30 \$
Taux service dette 2019	144 525 \$		0.104 \$	150.31 \$		
Taux service dette 2020		150 306 \$	0.112 \$			168.34 \$
Aqueduc				252.00 \$		248.00 \$
Égout/assainissement				124.00 \$		139.00 \$
Recyclage				29.00 \$		33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$		116.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>1 863.31 \$</b>	<b>1 884.24 \$</b>	
<b>ÉCART :</b>		<b>4.0%</b>		<b>1.1%</b>	<b>20.94 \$</b>	

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (SECTEUR EX-PAROISSE-STATION)					Représentation sectorielle	
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020	
	2019	2020				
Taux base 2019	103 600 \$		0.723 \$	749.03 \$	± 6%	
Taux base 2020		106 708 \$	0.687 \$			733.08 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	103 600 \$		0.108 \$	111.89 \$		
Taux Sûreté du Québec 2020		106 708 \$	0.098 \$			104.57 \$
Taux service dette 2019	103 600 \$		0.104 \$	107.74 \$		
Taux service dette 2020		106 708 \$	0.112 \$			119.51 \$
Aqueduc				165.00 \$		156.00 \$
Aqueduc - réserve				25.00 \$		25.00 \$
Égout/assainissement				150.00 \$		223.00 \$
Recyclage				29.00 \$		33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$	116.00 \$	
<b>TOTAL :</b>				<b>1 444.66 \$</b>	<b>1 510.17 \$</b>	
<b>ÉCART :</b>		<b>3.0%</b>		<b>4.5%</b>	<b>65.51 \$</b>	

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (SECTEUR EX-PAROISSE SAUF RIVERAIN)					Représentation sectorielle	
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020	
	2019	2020				
Taux base 2019	136 000 \$		0.723 \$	983.28 \$	± 32%	
Taux base 2020		141 440 \$	0.687 \$			971.69 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	136 000 \$		0.108 \$	146.88 \$		
Taux Sûreté du Québec 2020		141 440 \$	0.098 \$			138.61 \$
Taux service dette 2019	136 000 \$		0.104 \$	141.44 \$		
Taux service dette 2020		141 440 \$	0.112 \$			158.41 \$
Égout/assainissement				35.00 \$		35.00 \$
Recyclage				29.00 \$		33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$		116.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>1 442.60 \$</b>		<b>1 452.72 \$</b>
<b>ÉCART :</b>		<b>4.0%</b>		<b>0.7%</b>	<b>10.12 \$</b>	

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (RIVERAIN LAC ETCHEMIN)					Représentation sectorielle
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020
	2019	2020			
Taux base 2019	334 200 \$		0.723 \$	2 416.27 \$	
Taux base 2020		350 910 \$	0.687 \$		2 410.75 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	334 200 \$		0.108 \$	360.94 \$	
Taux Sûreté du Québec 2020		350 910 \$	0.098 \$		343.89 \$
Taux service dette 2019	334 200 \$		0.104 \$	347.57 \$	
Taux service dette 2020		350 910 \$	0.112 \$		393.02 \$
Égout/assainissement				35.00 \$	35.00 \$
Recyclage				29.00 \$	33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$	116.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>3 295.77 \$</b>	<b>3 331.66 \$</b>
<b>ÉCART :</b>		<b>5.0%</b>		<b>1.1%</b>	<b>35.89 \$</b>

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (SECTEUR LAC RAQUETTE)					Représentation sectorielle
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020
	2019	2020			
Taux base 2019	225 250 \$		0.723 \$	1 628.56 \$	
Taux base 2020		238 765 \$	0.687 \$		1 640.32 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	225 250 \$		0.108 \$	243.27 \$	
Taux Sûreté du Québec 2020		238 765 \$	0.098 \$		233.99 \$
Taux service dette 2019	225 250 \$		0.104 \$	234.26 \$	
Taux service dette 2020		238 765 \$	0.112 \$		267.42 \$
Égout/assainissement				35.00 \$	35.00 \$
Recyclage				29.00 \$	33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$	116.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>2 277.09 \$</b>	<b>2 325.72 \$</b>
<b>ÉCART :</b>		<b>6.0%</b>		<b>2.1%</b>	<b>48.63 \$</b>

TAXES MUNICIPALES MAISON MOYENNE (SECTEUR MONT-ORIGNAL)					Représentation sectorielle
	ÉVALUATION		TAUX	2019	2020
	2019	2020			
Taux base 2019	131 000 \$		0.723 \$	947.13 \$	
Taux base 2020		154 580 \$	0.687 \$		1 061.96 \$
Taux Sûreté du Québec 2019	131 000 \$		0.108 \$	141.48 \$	
Taux Sûreté du Québec 2020		154 580 \$	0.098 \$		151.49 \$
Taux service dette 2019	131 000 \$		0.104 \$	136.24 \$	
Taux service dette 2020		154 580 \$	0.112 \$		173.13 \$
Égout/assainissement				279.00 \$	300.00 \$
Recyclage				29.00 \$	33.00 \$
Ordures ménagères				107.00 \$	116.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>1 639.85 \$</b>	<b>1 835.58 \$</b>
<b>ÉCART :</b>		<b>18.0%</b>		<b>11.9%</b>	<b>195.73 \$</b>

Taxe d'affaires = 4.13\$/100\$ d'évaluation locative

# 8 trucs pour prévenir un feu de sècheuse

Au Québec, les sècheuses ont été à l'origine de 592 incendies entre 2011 à 2015, soit 2 % des incendies déclarés par les municipalités, entraînant pour 3,9 millions \$ de dommages matériels.

## Les derniers chiffres sur les incendies de sècheuse

Chez nos voisins du Sud, les sècheuses ont déclenché 15 520 incendies en 2010, causant pour 192 millions \$ de dommages aux propriétés. Dans 32 % des cas, le feu est attribué à un surplus de charpie et à un mauvais entretien du conduit de sècheuse.

### 1. Videz et nettoyez le filtre à charpie

Avant ou après chaque usage, enlevez les mousses accumulées dans le filtre de la sècheuse.

Tous les 6 mois, nettoyez-le à l'eau savonneuse chaude avec une brosse. Ainsi, vous ferez d'une pierre 2 coups : le risque d'un incendie dans la sècheuse va diminuer et vos vêtements vont sécher plus rapidement.

### 2. Préférez des tuyaux en métal plutôt qu'en plastique

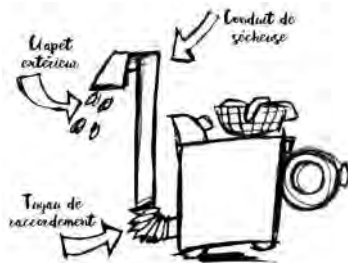
Assurez-vous que le tuyau de raccordement et le conduit d'évacuation de votre sècheuse sont en bon état.

S'ils sont en plastique blanc, changez-les pour des raisons de sécurité. Pour une meilleure évacuation de l'air chaud, installez un tuyau en métal rigide, le plus court et le plus droit possible.

Si le tuyau passe par un endroit non chauffé (par exemple un sous-sol non fini), isolez-le. Vous éviterez la formation de condensation et l'accumulation de charpie.

### 3. Ne laissez pas fonctionner votre sècheuse sans surveillance et sans filtre à charpie

Ne faites pas entièrement confiance aux capteurs d'humidité ou de température ou à la minuterie intégrée à la sècheuse. De plus, faites toujours fonctionner votre sècheuse avec le filtre à charpie installé. L'inverse peut augmenter le risque d'incendie.



### 4. Vérifiez et nettoyez la tuyauterie

Du tuyau de raccordement jusqu'au clapet extérieur, inspectez le conduit d'évacuation de l'air chaud.

#### Éléments à inspecter

<b>TUYAU DE RACCORDEMENT</b>	Fréquence recommandée Une fois par année
<b>CONDUIT DE SÈCHEUSE</b>	Fréquence recommandée Aux 2 à 3 ans

#### CLAPET EXTÉRIEUR

Fréquence recommandée  
2 fois par année

Toutefois, la fréquence recommandée dépend de l'utilisation de votre sècheuse et de la longueur du conduit de la sècheuse: plus il est long, plus vous devrez le nettoyer souvent.

Pour éviter la surchauffe de votre appareil, vérifiez si :

- de la charpie bouche un tuyau
- un conduit ou un tuyau est écrasé ou coincé
- la porte du clapet extérieur fonctionne correctement

Vous pouvez faire appel à des entreprises qui se spécialisent dans le nettoyage des conduits de sècheuse ou encore vous pouvez le faire vous-même à l'aide d'un linge solidement fixé à un bâton ou un balai si le tuyau est court.

Voici à quoi peut ressembler l'accumulation de résidus dans un conduit de sècheuse après quelques années.



### 5. Gare aux liquides inflammables

Lorsqu'ils sont mis dans la sècheuse, les tissus en fibre artificielle ou imprégnés de liquides inflammables comme de l'huile de lin, de l'huile à massage, des solvants, du diluant à peinture ou de l'essence représentent un risque de combustion spontanée.

Étendez-les pour les faire sécher.

### 6. Faites preuve de modération avec les feuilles d'assouplisseur

Inutile d'abuser des feuilles d'assouplisseur dans l'espoir que vos vêtements soient aussi doux que du velours! Respectez plutôt les quantités inscrites sur la boîte d'assouplissant, car les feuilles assouplissantes laissent un résidu sur le filtre à charpie qui pourrait empêcher l'air de bien circuler.

### 7. Évitez de trop remplir votre sècheuse

Une sècheuse trop remplie (plus qu'aux  $\frac{3}{4}$ ) augmente le risque de surchauffe. N'hésitez pas à répartir vos vêtements en 2 piles... et ainsi réduire le temps de séchage.

### 8. Favorisez l'aération près de la sècheuse

L'entrée d'air doit être suffisante si votre sècheuse est dans un placard ou dans un endroit clos.

Connaissez-vous d'autres trucs qui pourraient prévenir les incendies de sècheuse? N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions

**Source site de SSQ assurance**

*Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.*

*Sylvain Poulin*

Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie  
Municipalité de Lac-Échemin / Saint-Luc  
418 625-4521 ou 418 625-3434 caserne incendie  
munetchemin.incendie@sogetel.net



## Extincteurs portatifs

L'achat d'un extincteur portatif au coût de quelques dizaines de dollars pourrait peut-être vous sauver la vie ainsi que votre propriété.

Par contre, un extincteur portatif ne remplacera jamais la nécessité d'appeler le 9-1-1 si un feu se déclare, si petit soit-il. Les extincteurs ne sont pas conçus pour combattre des feux de grande envergure.

### Quel type d'extincteur acheter ?

Les extincteurs servent principalement à éteindre des feux de trois classes différentes :

Classe A : ce sont des feux de **combustibles ordinaires** comme le papier, le bois et les tissus.

Classe B : ce sont des feux de **liquides inflammables** comme l'essence, l'huile, les solvants et la peinture.

Classe C : ce sont des feux d'origine **électrique** comme les panneaux électriques, le poêle et les moteurs.

**IMPORTANT** : L'article 12.3 du règlement de prévention incendie de la municipalité de Lac-Etchemin et Saint-Luc stipule ce qui suit : *Tout propriétaire ou occupant d'une unité d'habitation où est installé un appareil de chauffage autre que des appareils de chauffage électrique doit avoir en sa possession pour chaque installation un extincteur portatif de type ABC d'au moins cinq (5) livres qui doit être fonctionnel.*

Un extincteur plus petit que 5 livres ne sera pas suffisant pour éteindre un feu de chaudron. Aussi, lors de l'achat d'un extincteur, privilégier ceux avec **une tête de métal** et non en plastique.

### Entretien

Un extincteur portatif nécessite un entretien régulier.

**Extincteur à poudre** : Le retourner à tous les mois  
Recharger à tous les 6 ans  
Test hydrostatique à tous les douze ans

**Extincteur à eau ou co2** : Test hydrostatique à tous les 5 ans

### Où l'installer ?

- Un extincteur portatif doit être installé dans un endroit visible et facile d'accès.
- Il doit être installé à une hauteur maximale de 5 pieds du sol.
- Il doit être installé loin des appareils électriques comme le poêle ou le panneau électrique.

### Quand utiliser un extincteur ?

L'utilisation d'un extincteur portatif se fait **seulement si** :

- Le feu est minime et n'est pas en train de se propager.
- Les occupants ont été alertés.
- Tous les occupants ont quittés la résidence.
- On a appelé le **9-1-1**.
- Vous êtes placé entre le feu et la sortie.
- Vous savez opérer un extincteur et que vous êtes au courant de ses capacités.

Ne jamais tenter d'éteindre un incendie avec un extincteur dans d'autres circonstances que celles mentionnées plus haut. Quitter la résidence immédiatement, fermer les portes derrière vous et appeler le **9-1-1** une fois à l'extérieur.

### Comment Utiliser un extincteur ?

#### 1 Retirez la goupille



#### 2 Visez la base du feu



#### 3 Appuyez sur la poignée



#### 4 Balayez la base du feu de façon horizontale



Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local

*Sylvain Poulin* Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie

## Systeme d'alarme relié à la centrale et fausse alarme incendie

Au cours des dernières années, le service incendie a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des fausses alarmes provenant de système relié à une centrale.

Lors de ces alarmes, la plupart du temps, les propriétaires sont absents de leur domicile et les portes et fenêtres sont toutes barrées ce qui est tout à fait correct afin d'éviter le vol dans votre résidence.

Par contre, pour les membres du service incendie qui ont à intervenir lors d'une alarme incendie, cela cause un problème pour effectuer les vérifications d'usage afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'incendie en cours dans le domicile ou le bâtiment.

Les membres du service incendie effectuent toujours à leur arrivée des vérifications par l'extérieur du bâtiment, mais comme ils doivent **absolument pénétrer dans le bâtiment** où s'est déclenché l'alarme, les pompiers doivent parfois forcer une porte ou une fenêtre.

**Les pompiers doivent obligatoirement à ce moment effectuer une entrée forcée soit par une fenêtre ou une porte ce qui cause inévitablement des bris au bâtiment, ce qui pourrait souvent être évité si comme propriétaire vous avez pris les mesures suivantes :**

- Lors de la signature de votre contrat avec votre compagnie d'alarme, cette dernière vous a demandé de lui indiquer au minimum **trois personnes** à rejoindre lors de votre absence advenant le déclenchement de votre système d'alarme, assurez-vous que ces personnes sont encore en mesure d'intervenir et que la compagnie a les bons numéros de **téléphone ou de cellulaire** pour rejoindre ces personnes.
- Assurez-vous que les personnes que vous avez mandatées auprès de la compagnie d'alarme ont bien **les clés** pour accéder à votre résidence, ainsi que le code pour arrêter le système d'alarme.
- Assurez-vous que les personnes que vous avez mandatées sont en mesure de se présenter à votre résidence dans un **délai maximal de 15 minutes**.
- Si vous voulez vous assurer que le service incendie soit en mesure de faire les vérifications rapidement, il y a aussi la solution d'installer une boîte à clé telle que sur la photo. Seul le service incendie peut avoir accès aux clés de votre résidence qui sont placées dans la boîte. Le coût de cette boîte est d'environ 150 \$. Présentement il y a environ 20 boîtes de ce genre d'installées sur le territoire de Lac-Etchemin et Saint-Luc. Si cette solution vous intéresse et que vous voulez avoir plus de détails, vous pouvez communiquer avec le directeur du service incendie M. Sylvain Poulin.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie local.

*Sylvain Poulin* Directeur service incendie  
Technicien en prévention incendie

*Organismes  
communautaires*

*Le Comité d'embellissement*  
**VOUS INFORME...**

Une nouvelle année qui commence avec son lot de projets et de rêves et déjà nous sommes à planifier nos projets horticoles pour la saison estivale. Cet été, nous allons terminer notre plan triennal en revisitant les plates-ban-

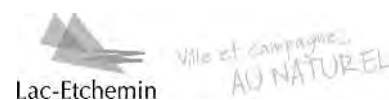
des dans le secteur de l'Auberge des Appalaches et celle à la sortie de la municipalité, à Ste-Germaine Station.

Nous voulons revoir aussi le choix des fleurs annuelles tout en continuant à améliorer nos plates-bandes. De plus, nous souhaitons faire l'acquisition d'une œuvre d'art, principalement à la plate-bande de la chaloupe, où l'on désire ajouter un héron ou autres oiseaux, avis à tous les artistes intéressés. Aussi, nous aimerions prioriser la plantation d'arbres. Nous voulons ajouter des arbres dans notre municipalité afin de l'embellir et de contrer les effets du réchauffement. Encore une fois, on sollicite votre participation et on vous invite à planter des arbres (planter un arbre pour souligner un événement important, que ce soit pour une naissance, un mariage, la fin des études, un nouvel emploi, la retraite ou l'achat d'une maison...). Ces arbres seront des témoins vivants de ces grands moments. De plus, il existe des programmes d'incitation à la plantation d'arbres dont vous pouvez vous prévaloir. Les propriétaires de commerces sont aussi invités à planter des arbres et à procéder à la création d'îlots de verdure, un petit coin vert pour prendre sa pause et profiter de la nature.

Nous profitons de ce moment pour souligner le départ du Comité d'embellissement de Mme Lyse Bégin et de M. Joseph Bergeron. Lyse a participé au comité comme bénévole pendant trois années et elle a œuvré à titre d'employée horticole. Joseph a occupé les mêmes fonctions pendant une année. Nous les remercions pour leur travail et leur implication au sein du comité. De plus, nous profitons de cette occasion pour annoncer l'arrivée de deux nouvelles recrues soit Mesdames Pauline Gagnon Buteau et Lucie Laflamme. Nous sommes très heureux de vous accueillir et si d'autres personnes veulent se joindre à notre équipe, vous êtes les bienvenues, c'est une expérience très enrichissante. Vous pouvez faire partie du Comité d'Embellissement ou encore être membre du Comité des Amis. Pour vous inscrire, vous communiquez avec les membres du Comité ou encore vous pouvez vous inscrire directement au bureau de la municipalité.

Nous rêvons d'un bel été et nous sommes déjà très enthousiastes dans la planification de notre été 2020.

*Gervaise Turmel* pour le Comité d'embellissement.



Service des loisirs  
**OFFRE  
D'EMPLOI**  
Postes offerts aux étudiantes/étudiants  
Activités estivales 2020

Postes offerts pour la saison estivale 2020

Moniteurs de camp de jour

Moniteurs de camp de jour  
(pour enfant ayant un handicap)

Moniteurs de tennis

**PROCÉDURE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE**

- Prendre connaissance des divers postes offerts ainsi que la description de tâches afin de postuler aux postes qui correspondent le plus à vos aptitudes.
- Compléter le formulaire de demande d'emploi qui se trouve sur notre site internet et à nos bureaux.
- Joindre les pièces justificatives, s'il y a lieu (certificat d'étude, certificat de naissance, carte de compétence, etc.).
- Faire parvenir votre formulaire ainsi qu'une photocopie des pièces justificatives **au plus tard le 9 avril 2020 à 16 h 30 au secrétariat municipal à l'adresse suivante :**

Municipalité de Lac-Etchemin  
201, rue Claude Bilodeau  
Lac-Etchemin, QC  
GOR 1S0

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être résident de la région Chaudière-Appalaches.
- Être inscrit comme étudiant à temps plein à une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec à l'automne 2020.
- Avoir complété entièrement et lisiblement le formulaire.
- Avoir transmis le formulaire au plus tard le 9 avril 2020.

Vous trouverez la documentation sur notre site internet (à la page d'accueil) au [www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca](http://www.municipalite.lac-etchemin.qc.ca), au bureau municipal 418 625-4521.

**Projet de coopération internationale**

Cinq jeunes du secteur, qui ont quitté le 27 décembre dernier pour l'Équateur, reviendront le 18 janvier. Le but de ce projet était de poursuivre la construction d'une maison pour une famille défavorisée dans la communauté de Paute, et de construire des toilettes sur un site touristique où des artisans vendent leurs produits. Avec beaucoup de travail et d'efforts, les jeunes ont su relever ce grand défi qui permettra à une famille de se loger, en plus de favoriser l'activité économique du secteur. Un énorme merci à la population pour votre appui et votre générosité, lors de nos cueillettes de canettes. C'est ce qui a permis, entre autres, la réalisation de ce projet.

**Acquisition d'un nouveau véhicule**


Nous sommes fiers d'annoncer officiellement l'achat d'un véhicule 15 passagers qui permettra aux jeunes de la région d'avoir un meilleur accès aux services de la MDJ. Cette acquisition pourra d'autant plus profiter à moyen terme, à l'ensemble des organismes communautaires des Etchemins qui vivent aussi des enjeux de transport sur le territoire. Il s'agit d'un achat très important pour notre organisation. Nous avons investi un montant de 31 000 \$, après avoir économisé près de deux ans pour rendre possible cet achat. De plus, nous tenons à remercier les Caisses Desjardins des Etchemins et du Sud de la Beauce qui ont investi un montant de 10 500 \$, ainsi que le député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, qui y a contribué pour 2 000 \$ et la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance pour 1 000 \$ et enfin, Ford Appalaches de Ste-Justine en offrant un rabais de 400 \$.

**Ouverture pendant la semaine de relâche**

Des soirées auront lieu à la MDJ pendant la semaine de relâche, mais les dates ne sont pas encore précisées. Les heures d'ouverture seront les mêmes qu'habituellement (18 h 30 à 23 h). Restez à l'affut!

**Canettes**

Nous vous rappelons que vous pouvez laisser vos canettes vides en tout temps à la remise qui est située sur le terrain de la MDJ. De plus, vous pouvez nous appeler à tout moment au 418 594-5886 pour que nous passions les récupérer à la maison.




**IMPÔT**

Vos revenus pour 2019 étaient inférieurs à 25 000 \$.

Votre situation fiscale est simple.

Vous avez besoin d'aide pour compléter vos déclarations.

40 ans



NOUVEL ESSOR

**NOUVEL ESSOR PEUT VOUS AIDER.**

Pour bénéficier de ce **SERVICE GRATUIT**, vous devez apporter vos papiers à :

<b>ST-PROSPER,</b> Salle Paroissiale (en avant de l'Église) <b>VENDREDI 13 MARS</b>	<b>LAC-ETCHEMIN,</b> L'ESSENTIEL, 301 A, rue Industrielle <b>JEUDI 19 MARS</b>
<b>LAC-ETCHEMIN,</b> SOLEIL ROUGE, 200, 2 <sup>e</sup> Avenue <b>LUNDI 23 MARS</b>	<b>STE-JUSTINE, NOUVEL ESSOR,</b> 191 rue Langevin (sous-sol) <b>VENDREDI 27 MARS</b>

**HORAIRE :**

**9 h À 12 h**  
et **13 h À 15 h**

Pour information :  
**418 383-5252 # 0 Lucie**

*Vous aimeriez vous impliquer bénévolement dans ce service ?*

**Téléphonez-nous !**

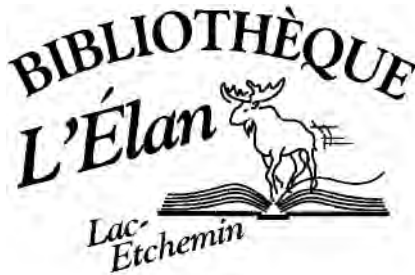
**VEUILLEZ NOTER QUE CE SERVICE S'ADRESSE SEULEMENT AUX RÉSIDENTS DE LA MRC DES ETCHEMINS**

### Suivez-nous !

Nous vous invitons à vous abonner aux pages Facebook et Instagram de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins pour suivre nos activités.

*Flavie Paulin*

Animatrice responsable de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins



La bibliothèque L'Élan vous informe

### Ajouts de nouveautés au répertoire en janvier 2020

Parmi les dernières acquisitions de livres de la **section des adultes**, on retrouve les **documentaires** «Anne Hébert, vivre pour écrire», «Renaître-Oser vivre après une tragédie», «Bernard Landry : l'héritage d'un patriote», «Scotty, une vie de hockey d'exception» de Ken Dryden, «La mémoire qu'on nous a volée», «Guérir Alzheimer : comprendre et agir à temps», «La fin d'Alzheimer», «Kilomètre zéro- le chemin du bonheur» et les **romans** «La quête d'Alice Gagnon», «Ne t'enfuis plus», «L'offrande grecque- Inédit», «Marie-Camille t. 1», «Le 17e suspect» de J. Patterson, «Plus que parfait» de D. Steel, «Le silence des sept nuits 2 t.», «Une bourgeoise d'exception», «Une vérité à deux visages» de M. Connelly, «Après tout t. 3», «Les chemins du destin», «Du côté des Laurentides» de L. Tremblay, «La maîtresse de l'horloger» de G. Monette, «Les testaments» et «Traverser la nuit» de M. Laberge.

Dans la **section jeunesse**, on retrouve les **bandes dessinées** «Astérix 38 La fille de Vercingétorix», «Michel Vaillant t. 8», «Alpha 14», «Guide des Pokémon légendaires et fabuleux», Les Schtroumpfs et le village des filles», «Mélusine- La guerre sans magie», «Airborne 44 Sur nos ruines t. 8», «Blake et Mortimer t. 25», «Garfield 69», «Buck Danny 57», «Vacheries des Nombriels t. 2», «Expériences de Mini-Jean t. 3»; les **romans** «Juliette à Londres», «Juliette à Hawaï», «La malédiction des Dragensblôt t. 2 et 3», «Les ailes d'Alexane t. 9», «Filles modèles t. 1», «Je t'aime, moi non plus t. 3», «Ti-Guy la Puck, t. 5», «Amies pour la vie» et «Aventure Minecraft»; les **documentaires** «L'ABC des filles 2020», «P'tit Garçon découvre les engins de chantier», «Minecraft- le choc», «Dix filles allumées : des parcours inspirants», «Les robots» et les albums «L'alouette en liberté» de F. Leclerc, «Le premier jour d'école pour Mme Pépin», «Vive le partage!», «Les vacances de l'ours polaire impopulaire», «Cajoline - La peur», «Cherche avec Stella!» et 15 autres albums.

### Liste des revues disponibles aux usagers

Les usagers ont aussi accès aux revues suivantes : Les affaires, Vie des Arts, Continuité, Parcours, Bel Âge, L'Actualité, Châtelaine, Cap-aux-Diamants, Clin d'œil, Décormag, Coup de Pouce, Elle Québec, Idées de ma maison, Chez Soi, Rénovation bricolage, Protégez-vous, Revue Cool, Parents Ados, Revue Enfants, Aventure Chasse et pêche, Sentier Chasse-Pêche, Biosphère FC faune, Québec Science, National Geographic (édition

française), Touring CAA, Les Débrouillards et J'aime lire.

Par souci de rationalisation, le Comité se désabonne régulièrement de revues qui répondent peu aux besoins des usagers et leur propose de fréquenter la plateforme RBDIGITAL qui offre une collection de plus de 30 magazines en ligne (lecture sur ordinateur ou appareil mobile, aucune date de retour, aucune limite d'emprunt, consultation facile...)

### La thématique de l'hiver sur les rayons

De magnifiques livres traitant la thématique de l'hiver (Mon pays c'est l'hiver) sont présentement sur les rayons. La bibliothèque enrichit régulièrement son répertoire de documentaires pour répondre aux besoins de sa clientèle.

### Invitation à consulter le site Facebook de la municipalité

Depuis plusieurs mois, la bibliothèque l'Élan liste plusieurs nouveautés de son répertoire sur le site Facebook de la municipalité. Voilà un autre moyen d'informer les lectrices et lecteurs de la communauté des biens culturels à leur disposition.

### Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la Bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles... La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux titres de livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation ... N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est biblio@sogetel.net.

### Le programme «Une naissance, un livre» est offert gratuitement aux nouveau-nés

Le programme Une naissance, un livre s'adresse aux nouveau-nés de notre municipalité. Cette initiative vise à « donner le goût des livres » et à inciter les parents et leurs enfants à fréquenter la bibliothèque, source d'information et de culture. Tous les parents concernés sont invités à se prévaloir de ce service.

### Réorganisation de la gestion de la bibliothèque L'Élan après la rénovation

Après la rénovation viendra la réorganisation de la gestion de la bibliothèque pour l'ACTUALISER et en faire un ESPACE CITOYEN à fréquenter davantage dans notre municipalité : un lieu de culture, de lecture, d'information, d'animation et de rencontre dans une atmosphère chaleureuse, cordiale et détendue. La bibliothèque devra être davantage accessible à tous, individus ou organismes. Pour ce faire, le nombre de bénévoles devra être substantiellement augmenté pour offrir plus de services à la population. Notre nouvelle bibliothèque sera telle que nous la ferons. À nous de relever ce défi ENSEMBLE...

*Jacques Gagnon*, responsable  
Bibliothèque L'Élan



# Centre du deuil

L'hiver est arrivé et nous sommes déjà à planifier nos activités de la prochaine année.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes vivant un deuil.

Nos prochaines rencontres de groupe débuteront en mars 2020.

Contactez-nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418 228-3106

C : cepsaa@ip4b.net

Site web : cepsbe.e-monsite.com



## Programmation printemps-hiver 2020

13 Janvier: Café et jeux libres

27 Janvier: Peinture au sol

10 Février: Jeux de sociétés ( échange et partie)

24 Février: Stimulation du langage

16 Mars: Glissade

30 Mars: Tire sur la neige

27 Avril: Atelier de coiffure

11 Mai: Marionnettes

25 Mai: Invité spécial

8 Juin: Bulles et marelle

22 Juin: Fête et jeux extérieurs

Bienvenue à tous les parents et leurs enfants!! Collations et café offerts

Les activités se dérouleront de 9 h 30 à 12 h 00



Chez Parentaïme, 319 rue du Sanatorium, Lac-Etchemin



Bruny Surin profitera de sa venue à l'Événement Inspirant pour nous présenter sa conférence qui portera sur différents sujets tels que le leadership, la motivation, la persévérance et la mobilisation d'équipe.

### SOUPER CONFÉRENCE ÉVÈNEMENT INSPIRANT DE LA SADC BRUNY SURIN

Pour information : 418 642-2844 ou  
au [jou.boulangier@sadcbe.cc.ca](mailto:jou.boulangier@sadcbe.cc.ca)



Date : 11 février 2020 à 17 h 30  
Endroit : Complexe sportif et culturel de  
Sainte-Clair  
160, rue de l'Église, Sainte-Clair

SADC

Coût : 60 \$ par personne  
Inscription en ligne au [www.sadcbe.cc.ca](http://www.sadcbe.cc.ca)  
Date limite des inscriptions : 5 février 2020

# Atelier de dessin

Viens découvrir  
tes talents  
cachés!

Pour les enfants de la 3<sup>e</sup> à la  
6<sup>e</sup> année du primaire

4 et 5 mars 2020

Au Centre récréatif  
Desjardins de Saint-Prosper

De 9 h 00 à 11 h 30

Transport disponible  
pour les jeunes de  
Lac-Etchemin /  
Sainte-Justine

C'est gratuit et les  
places sont limitées!  
Réservez votre place  
au 418.625.2533 et  
demandez Kelly!



*Café, croissants  
et... conseils pré-foire  
de l'emploi*

*Jeudi 13 février à 9 h*

## SAEMO

201, rue Claude-Bilodeau, Lac-Etchemin

Faites réviser votre CV par des  
professionnelles !

INSCRIPTION : 418 625-3424  
GRATUIT



**Mission :** Répondre aux besoins des personnes atteintes de cancer ainsi  
qu'à leur famille et leurs proches

- Relation d'aide, écoute et accompagnement
- Informations, références et prévention
- Services de massothérapie à faible coût
- Programme de beauté et soins esthétiques
- Formation Croissance personnelle
- Accompagnement en fin de vie, suivi de deuil
- Groupes d'entraide
- Rencontres individuelles
- Ateliers divers (Yoga Relaxation, Créativité, Remue-Méninges, Méditation...)
- Café-rencontres
- Ciné-partage

**Territoires desservis :** Beauce-Sartigan, Les Etchemins et Robert-Cliche

Groupe Espérance et Cancer  
477, 90<sup>e</sup> Rue, bureau 250 (Place 90)  
Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3L1  
418 227-1607 / 418 625-2607  
accueil@esperanceetcancer.org  
www.esperanceetcancer.org



*Un organisme qui  
vous accompagne  
depuis 1991!*



# Journée *plein air*

Municipalité  
de Lac-Etchemin



Samedi 8 février 2020  
9 h à 16 h

Les citoyens de Lac-Etchemin  
sont invités à skier/surfer ou  
à glisser sur tube

**50%** sur la  
location  
d'équipements\*\*

**50%** sur le  
billet de  
remontée\*\*

Une boisson chaude ou  
froide vous sera offerte  
**GRATUITEMENT** pour l'occasion

**100%** de plaisir en famille

\*\*preuve de résidence obligatoire



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**



Politique familiale et des aînés  
**Grandir Ensemble**

Conception : Artagraph • artagraph.ca



## Gardiens avertis

**CLIENTÈLE :** Jeunes de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> année du primaire et avoir au moins 11 ans lors de la journée de formation.

**COÛT :** 40 \$/enfant - Minimum 12 enfants  
Incluant : manuel et certificat

**LIEU :** Centre des arts et de la culture

**HORAIRE :** Samedi 2 mai 2020 (8 h 30 à 16 h)

**DÎNER :** Sur place (lunch) ou 45 minutes à la maison

**ANIMATION :** Denise Lachance, Croix Rouge

### **MATÉRIEL À APPORTER :**

Une serviette de plage, une poupée ou un toutou (grosseur bébé), du papier, marqueurs et des crayons.

### **CE COURS COMPREND :**

- Devenir un bon gardien
- Les soins du bébé 0 à 1an
  - Comment soulever, tenir et porter le bébé
  - Comment donner le biberon
  - Comment changer une couche
  - Comment mettre le bébé au lit etc...
  - Les soins des tout-petits 1 an à 2 ans
- L'alimentation et les soins de l'enfant préscolaire
- Faire bon ménage avec l'enfant
- Les jeux de l'enfant
- La sécurité de l'enfant
- En cas d'urgence, étouffement, RCR, plaie, brûlure, asthme, allergie, épilepsie, empoisonnement etc.

### **Pour inscription :**

[www.lac-etchemin.ca/loisirsetculture/inscriptionauxactivites/autresactivitesloisirs](http://www.lac-etchemin.ca/loisirsetculture/inscriptionauxactivites/autresactivitesloisirs)

À partir du 3 mars 2020



## Au Moulin La Lorraine...

L'ART, ÇA RELÂCHE! AU MOULIN LA LORRAINE

les 3 et 4 mars 2020



**ATELIERS ARTISTISTIQUES POUR LES JEUNES**  
7\$ par atelier; Ami du Moulin gratuit. Places limitées, inscriptions à l'avance.

### **Dessin et frottis - 3 mars de 10 h à 11 h 30**

Invente ton château de rêve avec ses grandes tours, ses donjons et ses tourelles en exploitant les qualités des textures par frottis! Pour les 6 à 12 ans.

### **Mosaïque - 3 mars de 13 h à 15 h**

Crée un hibou original en assemblant de petits éléments recyclés de façon artistique! Pour les 8 à 12 ans.

*Ateliers animés par Brigitte Boutin*

### **Musique magique - 4 mars de 10 h à 11 h 30**

Découvre des instruments de musique étonnants et apprends à fabriquer toi-même un basson-ballon, un harmonica ou une flûte harmonique! Pour les 6 à 12 ans.



### **Peinture de lumière - 4 mars de 13 h à 14 h 30**

Est-ce qu'on peut peindre avec de la lumière? Oui! Viens explorer une technique fantastique qui produit des résultats surprenants! Pour les 6 à 12 ans.

*Ateliers animés par Orélien Biet*

### **POUR JEUNES ARTISTES EN HERBE**



### **Découvrir les couleurs - 26 avril de 13 h à 14 h**

Découvre les multiples possibilités des mélanges de couleurs et leurs effets dans notre environnement avec une coloriste épatante! Apprends les trucs et astuces des artistes! Pour les 7 à 12 ans. **Gratuit!**

(Les parents qui désirent assister à la causerie avec leur enfant sont les bienvenus)

*Animé par Pierrette Comeau*

### **CONFÉRENCE-CAUSERIE**

Admission 6 \$; Ami du Moulin gratuit. Places limitées, inscriptions à l'avance.

### **Peindre... plus qu'une passion! 26 avril de 14 h 30 à 15 h 30**

Venez à la rencontre de **Pierrette Comeau**, une artiste passionnante qui partagera avec vous sa démarche artistique et son processus de création. Conférence-causerie suivie d'une période de questions.

PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide à l'élite sportive et culturelle

Fonds culturels des Etchemins

Programme de subvention pour la réalisation d'une activité culturelle

Initiative parents et grands-parents

Aide financière aux familles lacetcheminoises

Soutien financier pour l'achat de couches de coton



une naissance un livre



LE CONSEIL MUNICIPAL CONSULTE SA POPULATION :



Politique familiale et des aînés Grandir Ensemble



POUR PLUS D'INFORMATION : www.lac-etchemin.ca ou Jude Emond 418 625-4521 poste 232

EXPOSITIONS

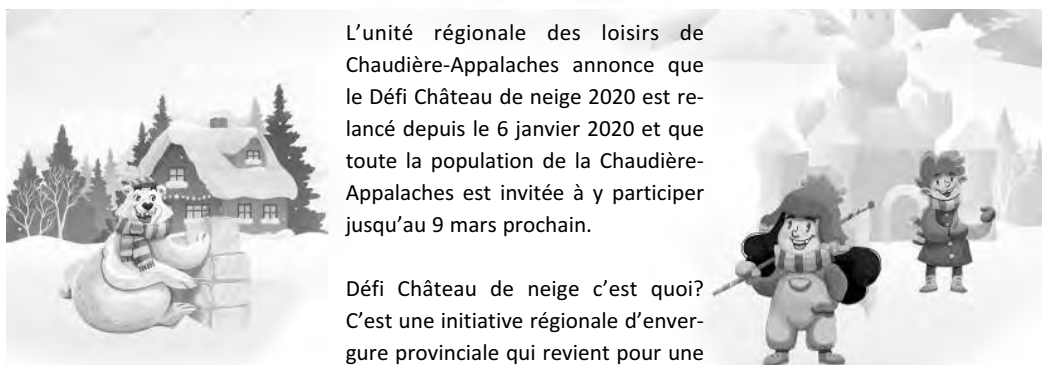
Ce printemps, trois nouvelles expositions à découvrir, avec des artistes surprenants!

Tous les détails sur notre site web : moulinlalorraine.ca

Du 14 mars au 21 juin 2020

Samedi et dimanche de 12 h à 16 h

Adulte 6 \$; gratuit pour les Amis du Moulin et pour les 17 ans et moins.



L'unité régionale des loisirs de Chaudière-Appalaches annonce que le Défi Château de neige 2020 est relancé depuis le 6 janvier 2020 et que toute la population de la Chaudière-Appalaches est invitée à y participer jusqu'au 9 mars prochain.

Défi Château de neige c'est quoi? C'est une initiative régionale d'envergure provinciale qui revient pour une

6e année consécutive. Elle a pour but de faire bouger les familles à l'extérieur et de profiter des plaisirs de l'hiver. Du 6 janvier au 20 mars 2020, les familles, les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance sont invités à faire une construction de neige, d'en prendre une photo et de s'inscrire sur le https://defichateaudeneige.ca/ Elles deviennent automatiquement éligibles aux tirages des prix de participation.



Photo : Aréna Lac-Etchemin 2019



Votre comité de suivi de la Politique familiale et des aînés vous invite à participer en grand nombre !!!

RECHERCHÉ !

Le service des loisirs est à la recherche de gens qui voudraient s'investir dans l'organisation d'une journée hivernale afin de bouger en famille et entre amis, et ce, d'ici la mi-mars 2020. Toutes les propositions d'activités sont les bienvenues: partie de hockey bottine, sculptures sur neige, glissade et construction de châteaux de neige pourraient être au rendez-vous.

Patinage et hockey sur patin aussi disponibles à

l'intérieur.

Du popcorn ainsi que des chocolats chauds seront offerts aux participants pour rendre cette merveilleuse journée plus agréable.

Les personnes intéressées doivent communiquer avec le responsable de l'animation des loisirs M. José Poulin au 418 625-4521 poste 229 ou munetchemin.jp@sogetel.net

# MINI-CAMP DE HOCKEY 2020

4 ET 5 MARS 9H À 11H

CENTRE RÉCRÉATIF DESJARDINS DE SAINT-PROSPER

Nous serons sur place de 8h00 à 12h00 pour accueillir les enfants et faciliter le transport des parents!

Joueurs et gardiens de but 4e, 5e et 6e année du primaire

Collation offerte sur place!

Transport disponible pour les jeunes de Sainte-Justine/Lac-Etchemin

Nombre de places limitées!  
Réservez votre place dès maintenant au 418.625.2533 et demandez Kelly!



# Salon du LOISIR

Le service des loisirs, culture et vie communautaire de Lac-Etchemin annonce le retour du salon du loisir pour la session été 2020. Nous sommes présentement en préparation et les visiteurs (enfants et adultes) pourront obtenir toutes les informations pour faire un choix judicieux pour leurs activités estivales.

De plus, à partir du mois de mars, un nouveau logiciel, en remplacement de Qidigo, sera mis en place pour l'inscription aux activités et vous aurez l'occasion de vous familiariser avec celui-ci lors du salon. Le nouveau logiciel sera Sport-plus.

Mardi 31 mars 2020  
17 h 30 à 20 h  
Centre des arts et de la culture

Un rendez-vous à ne pas manquer ! Suivez-nous sur la page Facebook de la Municipalité de Lac-Etchemin.



# Camp de Hockey de la Relâche 2020 / 4<sup>e</sup> Édition 2 au 6 mars 2020

Pour les joueurs âgés entre 5 et 14 ans  
Inscription en ligne ou au 418-625-9833 (Steeve L'Heureux)

Lac-Etchemin : 9h à 10h ou 10h à 11h (selon les groupes d'âge) **155\$**

1h de Hockey par jour

Coordonnerie La Bottine



POWER SKATING



Suivez École de Power Skating SLH sur

# TOURNOI PROVINCIAL ATOME ET PEE-WEE DE LAC-ETCHEMIN

Le hockey mineur des Etchemins a procédé à la fin novembre au 45<sup>e</sup> anniversaire de ses tournois Atome et Pee-wee. Présidé par M. Christian Vachon, avec une équipe dynamique, les responsables et bénévoles ont su relevé un double défi en offrant des activités et en remettant de nombreux prix aux joueurs présents, tout en effectuant la gestion des opérations du casse-croûte de l'aréna pour ces deux fins de semaines.

Compte tenu du grand nombre de parties à disputer, celles-ci ont été réparties entre l'aréna de Lac-Etchemin et celle de Saint-Prosper. Sincères remerciements à celles et ceux qui se sont déplacés pour assister aux parties et pour notamment le travail accompli par les bénévoles à Saint-Prosper.

Le maire de la Municipalité de Lac-Etchemin a procédé à la mise au jeu officielle et un souvenir de la part de Hockey Québec Chaudière Appalaches a été remis à l'organisation. Nous avons également eu droit au dévoilement des photographies de deux joueurs qui évoluent présentement dans la

Ligue de hockey junior majeur du Québec et qui ont déjà participé au tournoi atome. Il s'agit de M. Pier-Olivier Roy et de M. Olivier Nadeau.

Ces deux événements nécessitent la participation de plusieurs bénévoles, nous tenons à remercier celles et ceux qui se sont impliqués soit à l'administration, à l'accueil, au service aux chambres, les marraines, les marqueurs, les arbitres, au bar, à la publicité, à la promotions etc.

Tout cela n'aurait pas été possible sans l'aide de nos commanditaires et partenaires financiers.

Félicitations aux membres du comité organisateur de l'évènement, aux bénévoles, à tous ceux qui ont assistés aux parties et surtout aux jeunes joueurs de hockey.

*José Poulin*  
Gérant d'aréna/Animation loisirs



## 8<sup>e</sup> CHRONIQUE "Témoins du passé"

### Petite histoire d'une résidence centenaire – 1685, route 277, Lac-Etchemin



Wenceslas Bégin

Construite en 1911, cette résidence centenaire fut achetée par Wenceslas Bégin vers 1929. A l'époque, Gaudias Lapierre et Lumina Ferland (mariés en 1905) y résidaient.

En 1930, Wenceslas (37 ans) se marie à Anne-Claire Jacques (25 ans), veuve avec 3 enfants : (Nelson Nadeau, Lucette et Florence). Ensemble ils ont une fille Roberte Bégin. Comme plusieurs, Wenceslas vit du travail de la ferme et de l'érablière située au bout de la terre derrière la maison.

Après l'élection de J.D. Bégin comme député à l'Union nationale (1936), Wenceslas est nommé cantonnier. Ce métier bien reconnu à l'époque lui permet de faire vivre convenablement sa famille. Malheureusement, une terrible épreuve frappe la famille en 1939. Son épouse décède à l'âge de 34 ans. Celle-ci ayant été hospitalisée à Québec, il doit ramener le corps par train. De la gare de train située à Sainte-Germaine-Station jusqu'à chez lui, Wenceslas transporte le cercueil de son épouse en charrette tirée par un cheval.

La vie continue... Wenceslas doit s'occuper de sa petite famille. En 1947, J.D. Bégin, alors ministre de la Colonisation sous le gouvernement de Duplessis, obtient les crédits nécessaires pour la réfection et l'élargissement de la route 53 (maintenant route 277) et pour la construction de la 3<sup>ème</sup> avenue en prévision du Sanatorium Bégin. Le contrat de réparation

de la route gravellée est accordé à l'entrepreneur Ulysse Ste-Marie de Québec. De nombreux travailleurs sont embauchés et doivent être logés à proximité. Wenceslas Bégin utilise alors sa résidence comme gîte pour plusieurs de ces travailleurs. Sa belle-sœur Gabrielle Bernard, épouse de Joseph Bégin, frère et voisin de Wenceslas (maison d'Alfred Roy/Gilles Roy), deviendra cuisinière pour les travailleurs. On raconte que ceux-ci dormaient dans le grand solarium attenant à la maison.

Plus tard, la fille de Wenceslas, Roberte, se marie avec Marius Bisson de Saint-Luc et ils demeurent dans la maison avec M. Bégin. Ils ont 3 garçons : René, Rock et un autre. La famille déménagera au New Hampshire au début des années '60. M. Bégin vendra la maison et ira vivre avec sa fille aux Etats-Unis. C'est à ce moment que la maison est achetée par M. Florian Pouliot. Par la suite, son fils Lewis en fait l'acquisition en janvier 1977 et finalement Aline Veilleux et Marc Tanguay en sont les propriétaires depuis le 24 mai 1983.

Rédaction : Aline Veilleux

Sources : M. Yvan Bégin, Lac-Étchemin (Wenceslas était son oncle)  
Généalogie du Québec et d'Amérique française  
<https://www.goazimut.com/GONet>

# Agenda communautaire

**Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.**

## **4 février**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

## **8 février**

Journée plein air de la Municipalité de Lac-Etchemin à la station de ski du Mont-Original de 9 h à 16 h.

## **8 février**

Souper de la Saint-Valentin au Club intergénération – Sainte-Germaine Station.

## **12 février**

Premier versement de taxes municipales.

## **13 février**

Rencontre café – croissants SAEMO à 9 h (conseils pré-foire de l'emploi).

## **18 février**

Rencontre mensuelle du Cercle de Fermières à 13 h 30 au Centre des arts et de la culture. Soulignons la Saint-Valentin et portons du rouge. Invitée : Mme Latifa Borthayre

## **23 février**

Brunch bénéfique au profit des Chevaliers de Colomb au Club de golf de Lac-Etchemin de 8 h à 12 h.

## **1 mars**

Déjeuner Club Intergénération – OTJ Sainte-Germaine-Station.

## **3 mars**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

## **2 au 6 mars**

Le Camp de hockey de la relâche 2020 – 4<sup>e</sup> édition – Aréna municipal de Lac-Etchemin- 9 h à 10 h et 10 h à 11 h.

## **3 et 4 mars**

Ateliers au Moulin La Lorraine dans le cadre de la Semaine de la relâche 2020.

## **4 et 5 mars**

Mini camp de hockey – Centre récréatif Desjardins de Saint-Prosper - 9 h à 11 h – transport disponible de Lac-Etchemin.

## **15 et 16 mars**

Tournoi de billard (3 vies) Club Intergénération, Sainte-Germaine-Station.

## **17 mars**

Rencontre mensuelle du Cercle de Fermières à 13 h 30 au Centre des arts et de la culture. Mois de la nutrition – Invitée : Mme Caroline Croteau (Mieux connaître les produits Épicure).

## **23 mars**

Aide pour vos impôts (revenu inférieur à 25 000 \$) Soleil Rouge de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h.

## **23 mars**

Deuxième versement de taxes municipales.

## **7 avril**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

## **9 avril**

Date limite pour dépôt des candidatures – camp de jour 2020.

## **21 avril**

Rencontre mensuelle du Cercle de Fermières à 19 h au Centre des arts et de la culture. Invitée à confirmer.

## **26 avril**

Découvrir les couleurs – Moulin La Lorraine de 13 h à 14 h.

## **2 mai**

Cours de gardiens avertis au Centre des arts et de la culture de 8 h 30 à 16 h.

## **4 mai**

Troisième versement de taxes municipales.

## **5 mai**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

**Chaque vendredi** / Bingo récréatif – Club des aînés – 13 h – Belvédère du Lac

## Les séances ordinaires du Conseil

### CALENDRIER 2020

Séances ordinaires du Conseil municipal  
à la salle des délibérations, 2<sup>e</sup> étage, à 19 h 30  
au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin

#### DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

14 JANVIER • 4 FÉVRIER • 3 MARS • 7 AVRIL  
5 MAI • 2 JUIN • 7 JUILLET • 4 AOÛT • 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
6 OCTOBRE • 3 NOVEMBRE • 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

### C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

### Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

## Votre conseil Municipal

Maire :	
Monsieur	Camil Turmel
Conseillers :	
Mesdames	Marie-Pierre Lamontagne Judith Leblond
Messieurs	Guyda Deblois Yannick Dion Patrick Lachance Sébastien Ouellet



### Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2<sup>e</sup> Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-5325

## Lac-Etchemin Bureau municipal

208, 2<sup>e</sup> Avenue (2<sup>e</sup> étage) Lac-Etchemin  
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175  
Courriel : munetchemin@sogetel.net  
Site internet : www.lac-etchemin.ca

## Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h  
de 13 h à 16 h 30

### Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ 1/4 de page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à raison de plus ou moins sept (7) éditions annuelles et fait relâche en juillet et août.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
  - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction